

AA

Société par actions simplifiée

au capital de 1 000 euros

Siège social : 10 rue de la porte Neuve

62200 Boulogne sur mer

RCS BOULOGNE SUR MER 979 195 583

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 13 MARS 2025

Le treize mars deux mille vingt-cinq, à 10 h les associés de la Société AA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à Boulogne sur mer, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

M. Asad MUHAMMAD préside la séance en qualité de Président.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associées :

- La feuille de présence à l'assemblée
- Les copies des lettres de convocations remises en mains propres aux associés
- Le rapport du Président
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte pour cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et nomination d'un nouveau président
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, à compter de ce jour, de la démission de Monsieur Asad MUHAMMAD de sa fonction de président de la société AA, et décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de nouveau président, afin de pourvoir le remplacer :

Monsieur Umer NASEER

Né le 01/11/1989 à Sheikhpura (Pakistan)

Demeurant 10 rue de la porte Neuve

62200 Boulogne sur mer

Monsieur Umer NASEER est nommé pour une durée illimitée.

Monsieur Umer NASEER, déclare accepter les fonctions de président de la société AA et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer au sein de celle-ci.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de les empêcher d'exercer cette fonction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Asad MUHAMMAD

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Asad' with a stylized flourish at the end.

Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amir' with a stylized flourish at the end.